



Route des Cliniques 17
Case postale
1701 FRIBOURG / FREIBURG, le/den 17 avril 2008

AIDE SOCIALE / SOZIALHILFE

Tél. 026 / 305 29 92
Fax 026 / 305 29 85
E-mail sasoc@fr.ch
Site www.admin.fr.ch/sasoc

Chèques postaux 17 - 1539 - 1 (Serv. financier cant.)
Postcheckkonto

N° du dossier / Aktenheft Nr. Constitution des espaces de coordination.doc

Veuillez rappeler le numéro du dossier dans la réponse
Bitte, Aktennummer in der Antwort erwähnen

V/réf. - I/Ref.

A l'attention des commissions sociales et
des services sociaux régionaux (SSR) de

- Fribourg-ville
- Villars-sur-Glâne
- Sonnaz
- Marly
- Haute-Sarine
- Gibloux
- Sarine-Ouest
- Morat-Murten
- Lac - See
- Gruyère
- Glâne-sud
- Romont
- Glâne
- Basse Veveyse
- Haute Veveyse
- Châtel-St-Denis
- Broye

Organisation de la collaboration interinstitutionnelle (CII)

Madame la Présidente, Monsieur le Président,
Madame la Cheffe de service, Monsieur le Chef de service,
Madame, Monsieur,

Depuis novembre dernier, les travaux pour la mise en place du nouveau dispositif fribourgeois de collaboration interinstitutionnelle se poursuivent sous la conduite de la Commission cantonale nommée par le Conseil d'Etat. Ces travaux comportent notamment la **constitution de trois espaces de coordination CII** (Nord, centre, sud) formés de spécialistes issus des organes de l'aide sociale, de l'assurance chômage et de l'assurance invalidité. Ces espaces de coordination seront chargés de mener, en suivant la méthode du *case management*, la réinsertion socioprofessionnelle des personnes annoncées par les organes précités.

En vue de déterminer le cadre de la participation des organes de l'aide sociale aux espaces de coordination de langue française du centre et de sud, nous avons le plaisir de convier les représentant-e-s des commissions sociales et des services sociaux régionaux à une séance d'organisation qui se tiendra

à l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg – Grangeneuve (Posieux),
salle Auditoire 04 (au sous-sol)
le mercredi 14 mai 2008, de 17h30 à 19h30, suivi d'un lunch.

L'ordre du jour de cette séance comporte les objets suivants :

1. Accueil et introduction
2. Dispositif cantonal CII
3. Espaces de coordination CII
 - 3.1. Composition
 - 3.2. Dotation
 - 3.3. Processus (délégation & contrat d'objectif)
4. Divers
5. Conclusion

Cette séance sera présidée par M. Jean-Claude Simonet, Coordinateur LASoc / MIS au Service de l'action sociale (SASoc), avec la participation des membres de la commission can-

tonale CII représentant les commissions sociales et les services sociaux régionaux (SSR) ainsi que M. Marco Lepori, Président de la Commission cantonale CII et M. Nicolas Dietrich, Coordinateur cantonal CII.

Le dispositif de collaboration interinstitutionnelle instauré au plan cantonal est conforme à la proposition de la Commission CII adoptée par le Conseil d'Etat et présentée publiquement par ce dernier le 11 octobre 2006. La généralisation d'espaces de coordination au plan cantonal a été autorisée par le Conseil d'Etat après avoir constaté le succès d'une telle solution au travers de deux projets pilotes réalisés notamment grâce à la participation des services sociaux régionaux de Morat, Fribourg-ville et Gruyère.

Réservés avant tout aux situations les plus complexes (estimation : 600 personnes), les espaces de coordination ont été distribués par mesure d'efficience en trois régions dont une, celle du nord, de langue allemande. Les deux autres régions, sur proposition de la Commission CII, ont été réparties suivant la distribution figurant dans le document annexé. L'espace de coordination de langue allemande a déjà été constitué. Ceux du centre et du sud doivent être confirmés à l'occasion de cette séance.

Les espaces de coordination sont composés notamment d'une assistante sociale ou d'un assistant social diplômé connaissant parfaitement le domaine de l'aide sociale et susceptible de consacrer entre 10 et 30 % de temps de travail pour la CII. Ce spécialiste sera chargé avec ceux du chômage et de l'assurance invalidité d'établir une stratégie et un suivi personnalisé des situations en lien avec le SSR concerné. Cette dotation spéciale est financée par le SASoc. Un montant est inscrit au budget 2008 du SASoc pour rendre opérationnel dès septembre ces espaces de coordination. Un montant est inscrit également au budget 2009 pour cette dotation. Une formation spéciale pour ces personnes (mise à disposition par l'Office fédéral des assurances sociales, OFAS) sera dispensée dès septembre 2008.

Dans le cadre des espaces de coordination l'accompagnement des bénéficiaires a lieu en lien avec le SSR concerné mais en procédant par délégation pour toutes les questions concernant la réinsertion socioprofessionnelle. Les compétences décisionnelles relatives à l'aide sociale demeurent les mêmes, mais les contrats d'objectifs établis dans l'espace de coordination sont contraignants aussi bien pour l'assurance chômage, que l'assurance invalidité ou l'aide sociale.

Tels sont les principaux points qui seront abordés et expliqués à l'occasion de cette séance. Rappelons qu'une formation à l'attention des services sociaux a été annoncée au début de l'année pour le mois de juin prochain (en français : 5 ou 12 juin). Cette formation permettra à tous les professionnel-le-s de l'aide sociale, du chômage et de l'assurance invalidité de se familiariser en une journée aux principes, processus et outils de la CII. Il va sans dire que les membres des commissions sociales sont également les bienvenus. Une invitation leur sera envoyée par le secrétariat de la CII dans les prochains jours pour celles et ceux qui souhaiteraient s'inscrire.

En nous réjouissant de vous rencontrer à l'occasion de cette séance, nous vous adressons, Madame la présidente, Monsieur le Président, Madame la Cheffe de service, Monsieur le Chef de service, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures


François Mollard
Chef de Service


Jean-Claude Simonet
Coordinateur LASoc / MIS

Copie : - Mme Anne-Claude Demierre, Conseillère d'Etat, DSAS
- M. Beat Vonlanthen, Conseiller d'Etat, DEE
- M. Marc Genilloud, Chef de service, SPE
- M. Marco Lepori, Président de la Commission cantonale CII et aux membres de la Commission
- M. Nicolas Dietrich, Coordinateur cantonal CII
- Mme Sylvie Reyes, intendante, Institut agricole de l'Etat de Fribourg

Annexe : ment.